

VISITE MEDICALE DES MARINS PROFESSIONNELS

Avant d'établir toute démarche pour obtenir une visite médicale, le marin doit être titulaire d'un numéro provisoire, d'un numéro TI ou d'un numéro national de marin.

Si vous n'êtes pas titulaire d'un de ces trois numéros, veuillez prendre contact avec les services suivants :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/Navires-marins-professionnels-et-armateurs/Identification-Marin>

Nous tenons à rappeler que pour toutes primo-inscriptions à une formation, délivrance de certificats ou brevets, ou un embarquement sous pavillon français, la visite médicale du service de santé des gens de mer français est obligatoire et qu'elle devra s'effectuer sur le site de Toulon ou Marseille.

Une fois un numéro délivré ou si vous êtes déjà titulaire d'un de ces numéros, vous pouvez contacter le service des gens de mer de Toulon ou de Marseille comme suit :

- **Par internet via le site :**

<http://rdvsantemarin.application.developpement-durable.gouv.fr/agendassgm/index.jsp>

Pour les rdv sur les sites de Toulon et Marseille.

Pour Nice la prise de rdv se fait uniquement par téléphone au 04 86 94 69 69

- **Par téléphone ou mail :**

Site de Toulon (pour un rdv sur Nice ou Toulon)

par téléphone de 8h30 à 09h00 ou de 13h30 à 14h00 **sauf le jeudi** : 04 89 96 43 09

mail : rendezvousante-toulon@developpement-durable.gouv.fr

Site de Marseille

par téléphone : 04 86 94 69 69

mail : rendezvousante-marseille@developpement-durable.gouv.fr

Merci de ne pas solliciter les services de la navigation professionnelle ou emploi / formation des affaires maritimes de Nice, les demandes de rendez-vous ou toutes autres questions s'y rapportant ne font pas parties de leurs prérogatives.